



SANARY SUR MER

Charte marché nocturne, personnalisation sur place 2026

La Commune de Sanary-sur-Mer a souhaité mettre en place un tarif qui valorise les exposants proposant une personnalisation de leurs produits.

L'ensemble de ces critères doit être validé pour pouvoir prétendre au tarif « personnalisation sur place ».

- Le procédé de personnalisation peut être manuel ou mécanique.
- La personnalisation doit être réalisée sur le stand en présence du public.
- La personnalisation doit constituer une animation visible et identifiable pour le public.
- La personnalisation sur place doit être effective du 26 juin au 30 août 2026 (sauf absences justifiées).**

Des contrôles seront effectués durant toute la durée du marché. Si un des critères n'est pas respecté, le tarif préférentiel ne pourra être appliqué.

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter tous les critères ci-dessus.

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Signature, suivi de la mention « Lu et approuvé »

Date :

A noter : Un chèque de 2138.15 euros vous sera demandé si votre candidature est retenue. Cette somme vous sera remboursée à la condition que toutes les clauses de la présente charte soient respectées et un chèque de 1603.61€ vous sera alors demandé.